



## **REVALORISATION DES RETRAITES COMPLEMENTAIRES : L'UNITE SYNDICALE FAIT RECULER LE MEDEF**

*Les Organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC ont réussi à faire barrage aux mauvais coups du MEDEF, en l'obligeant à respecter son accord. Une revalorisation de 2 % sera appliquée aux retraites complémentaires à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005.*

Le MEDEF voulait une revalorisation des retraites ARRCO – AGIRC inférieure à celle qui était prévue dans l'accord de novembre 2003, qu'il a lui-même signé, c'est-à-dire selon l'évolution des prix : il prétendait ne pas prendre en compte la totalité du rattrapage de l'écart entre l'évolution prévisionnelle des prix faite l'année dernière et l'évolution réelle.

Les représentants de la CGT et de l'UGICT-CGT, bien que non signataires de l'accord du 13 novembre 2003, se sont prononcés, dans l'intérêt des 28 millions de salariés actifs et retraités du secteur Privé concernés par cette revalorisation, pour que la valeur du point soit au moins revalorisée de 2 % au 1<sup>er</sup> avril 2005, conformément à l'accord signé, ce que les Organisations patronales ont dû finalement accepter.

Aujourd'hui, c'est le principe du respect du droit social, attaqué par la MEDEF, qu'il a fallu imposer dans l'unité des Organisations syndicales.

Cette victoire contre le MEDEF est un point d'appui pour qu'actifs et retraités continuent de porter leurs exigences revendicatives sur le pouvoir d'achat qui vont bien au-delà pour les retraités des 2 % obtenus aujourd'hui.

Pour la CGT, les pensions devraient être revalorisées comme le salaire moyen qui augmente en réalité plus vite que les prix. C'est ce qu'expriment les nombreuses interventions, pétitions, délégations et manifestations des dernières semaines.

Comme pour la réforme des retraites, le dossier n'est pas clos, l'action doit aussi se poursuivre pour un accord d'un autre contenu.

*Paris,*

*le 22 mars 2005.*